



## Prolongation d'activité

-----  
Par Nicky83

Bonjour,

Je vais avoir 62 ans, je travaille dans la fonction publique d'état et je suis dans un emploi de la catégorie "active", je souhaite prolonger mon activité car le montant de ma retraite ne me permettra pas de vivre, je précise que j'ai tous mes trimestres.

Comment dois je procéder afin de demander une prolongation, peuvent-ils la refuser et dans ce cas aurai-je un recours ?

En vous remerciant.

-----  
Par Mirae

Bonjour,

Vous souhaitez prolonger votre activité au-delà de la limite d'âge légale. Les conditions sont les suivantes : vous devez avoir 62 ans révolus, avoir tous vos trimestres pour une retraite à taux plein et être physiquement apte à exercer vos fonctions.

Voici les démarches à effectuer :

- Adresser une demande écrite mentionnant votre souhait de prolongation d'activité et la date souhaitée de fin d'activité à votre employeur, au moins 6 mois avant votre 62e anniversaire.
- Joindre à votre demande un certificat médical d'aptitude.

L'employeur a 2 mois pour répondre et ne peut refuser que pour un motif d'intérêt public lié aux besoins du service. En cas de refus, un recours gracieux ou un recours au tribunal administratif est possible.

La prolongation d'activité peut se faire jusqu'à 70 ans sans affecter les droits à la retraite.

Pour plus de détails, les agents peuvent consulter la circulaire relative à la prolongation d'activité ou contacter leur service RH.

-----  
Par Nicky83

Bonjour,

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse, vous m'avez donné de façon très explicite les informations qu'il me manquait.

Je vous souhaite une bonne journée et encore merci...

-----  
Par Mirae

Je suis ravie d'avoir pu vous aider.

Je vous souhaite également une excellente journée.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Nicky,

pour ma gouverne :

-vous continuez à travailler pour un salaire qui n'est pas mirobolant (vu que la retraite générée par ce salaire est

insuffisante pour vivre) mais disons que ça devrait être mieux en travaillant.

-quelques années de plus avec une paye qui n'augmentera pas des masses votre retraite

-et vous prendrez votre retraite avec à peu près le même pouvoir d'achat qu'aujourd'hui (vu les prix qui vont suivre)

Il est où l'intérêt de continuer ?

Cdt